

pour qu'un lieu public « Robespierre » soit nommé à Paris.

En 2009, pour le 220e anniversaire de la Révolution française, l'IREL (Institut de Recherches et d'Etudes de la Libre Pensée) avait organisé, soutenu par la Fédération nationale de la Libre Pensée, un colloque international avec des spécialistes parmi les plus reconnus de l'histoire de la Révolution française.

Nous avons, à cette occasion, rendu compte de notre importante campagne publique pour qu'un lieu public « Robespierre » soit nommé à Paris.

Pour les libre-penseurs, le problème est simple : « réveiller le robespierrisme, c'est réveiller la démocratie » (Babeuf).

Nous avons également informé du vote négatif du Conseil de Paris.

Nous nous étions également engagés à continuer le combat sous d'autres formes.

La découverte récente de volumineuses archives robespierristes a actualisé la question : le gouvernement a été obligé de faire jouer son droit de pré-emption.

A juste titre, un certain nombre de personnalités se sont adressées au Conseil de Paris sur la question du lieu « Robespierre ». Elles ont raison : il faut battre le fer pendant qu'il est chaud !

L'IREL a été sollicité pour contresigner leur texte (voir infra).

Cependant, deux formulations ont suscité et suscitent des réserves :

☒ Des organismes moralement inattaquables (Société des Etudes Robespierristes, Institut d'Histoire de la Révolution française) ont lancé une souscription publique visant à faire pallier par les citoyens les possibles défaillances de l'Etat sur la question des sommes destinées à acheter ces archives. Cela ne nous semble pas la bonne voie : les citoyens doivent-ils financer une école, un hôpital que l'Etat ferme ou doivent-ils se battre pour obtenir satisfaction de la part de l'Etat ? Sans que cela soit nécessairement mesuré, cette démocratie « participative » n'est que la forme laïcisée de la subsidiarité chère à l'Union européenne et au Vatican.

☒ D'autre part, il était indiqué « Paris ne manque pas de rues aux noms divers et variés non moins controversés, que personne d'ailleurs ne songerait à remettre en cause aujourd'hui. ». Nous pensons qu'une Assemblée peut défaire ce qu'une Assemblée a fait et nous n'acceptons pas le nom « Jean-Paul II » donné à une place de Paris. « Une génération ne peut assujettir à ses lois les générations futures »(art. 28 de la constitution de 1793)

Nous avons demandé pouvoir signer le texte en indiquant « signature avec réserves ».

Pour diverses raisons, cela ne fut pas possible.

Le fond de la démarche (un lieu public « Robespierre » à Paris) est conforme à la démocratie et aux combats des libre-penseurs.

Dans ce cadre et avec ces précisions, le Président de l'IRELPA a signé ce texte.

Pour une rue Robespierre à Paris

Grâce à la préemption de l'Etat lors de la mise en vente aux enchères du 18 mai dernier, les manuscrits de Robespierre et Le Bas rejoindront les collections des Archives nationales.

La souscription lancée à l'initiative de la Société des études robespierristes et l'Institut d'Histoire de la Révolution française, ainsi que la mobilisation d'historiens et d'élus de sensibilités diverses, ont contribué à ce que ce précieux patrimoine ne soit pas dispersé. Pendant les semaines qui ont précédé la préemption, ce sont des milliers de citoyens qui ont souhaité témoigner leur attachement à la figure de « l'Incorruptible » par un versement à la souscription (plus de 120 000 euros en tout) ; nombreux sont ceux également qui, signalant par un bref mot n'avoir aucune sympathie particulière à l'égard du personnage, trouvaient scandaleux qu'une figure majeure de l'histoire de France puisse être ainsi oubliée.

Et pourtant, malgré sa place éminente dans le patrimoine républicain et ses interventions sur de nombreux sujets qui restent d'une constante actualité pour notre démocratie (notamment la défense des indigents et celle des valeurs d'intégrité et d'égalité), aucun nom de rue n'est donné à Robespierre à Paris, dont il fut pourtant un des députés les plus célèbres. Robespierre, figure trop « controversée » ? Paris ne manque pas de rues aux noms divers et variés non moins controversés, que personne d'ailleurs ne songerait à remettre en cause aujourd'hui.

C'est la raison pour laquelle il est enfin temps que le Conseil de Paris lors de sa prochaine session donne un nom de rue ou de place à Robespierre dans la capitale française.

Signataires :

✘ **Sylvie Aprile**, Professeure (Université de Lille), Présidente de la Société d'histoire de la révolution de 1848 et des révolutions du XIXe siècle.

✘ **Michel Biard**, Professeur (Université de Rouen), Président de la Société d'Études Robespierristes

✘ **Philippe Bourdin**, Professeur (Université de Clermont-

Ferrand)

✘ **Ian Brossat**, Conseiller de Paris, Président du groupe communiste et parti de gauche à Paris.

✘ **Gilles Candar**, Professeur en classes préparatoires (Le Mans), Président de la Société d'Études Jaurésiennes.

✘ **Alexis Corbière**, Conseiller de Paris, Premier adjoint du 12e arrondissement (PG)

✘ **Jean-Numa Ducange**, Maître de conférences (Université de Rouen)

✘ **Florence Gauthier**, Maître de conférences (Paris VII)

✘ **Hervé Leuwers**, Professeur (Université de Lille), Directeur des Annales historiques de la Révolution française

✘ **Jean-Marc Schiappa**, historien, prés. de l'IRELP (Institut de Recherches et d'Études de la Libre Pensée)

✘ **Pierre Serna**, Professeur (Université de Paris I), Directeur de l'Institut d'Histoire de la Révolution française

✘ **Danielle Simonnet**, Conseillère de Paris du 20e (PG)